



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEPLACEMENTS - Association "Clé de Contact" - Demande de subvention

Le plan de déplacements urbains de la Communauté consacre l'une de ses actions à l'information sur le co voiturage.

C'est ainsi que les entreprises et les collectivités sont invitées à favoriser les déplacements de leur personnel par recours entre autres au co voiturage.

L'association « la Clé de contact » est l'un des organismes pouvant donc être à même d'effectuer la promotion de ce mode de déplacement dans le cadre des dispositions prévues par le Plan de Déplacements Urbains (action n°12 du Plan de déplacements urbains).

Rappel des statuts de l'association « la Clé de contact » :

Cette association fondée en 1996, se présente comme une agence de mobilité qui a pour but de développer :

- le co voiturage
- les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- l'accès de la mobilité pour tous.

Elle est située 10, rue Vaillant à Dijon, dans un local mis à disposition gratuitement par la Ville de Dijon.

Depuis 2000, elle a reçu des subventions du Grand Dijon :

	<i>Montants</i>
Délibération du 29 juin 2000	13 720,41 € (avec prestations spécifiques)
Délibération du 26 juin 2003	4 500,00 €
Délibération du 21 octobre 2004	1 500,00 €
Délibération du 22 décembre 2005	800,00 €

Ces subventions ont été versées dans le cadre d'une des actions du Plan de Déplacements Urbains portant sur l'information et les actions de promotion sur le co voiturage (action n°12).

Au titre de l'année 2007, l'association « la Clé de contact » a réitéré sa demande de subvention.

Il est proposé d'aider cette association à promouvoir le covoiturage par des actions de sensibilisations auprès du public afin de faciliter les modes alternatifs à la voiture particulière.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'accorder** une subvention de 1 000 € à l'association « la Clé de Contact » au titre de l'exercice 2007.
- **de dire** que le montant correspondant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIN 2007



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 30 MAI 2007
Déposé en Préfecture le